

### INFO TRAVAUX

## RD 32

COMMUNE DE CHEVENOZ

## TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT AU LIEU-DIT « LES ROUTES »

Madame, Monsieur,

Du 20 février au 30 novembre 2023, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie va élargir et renforcer la route départementale n° 32 entre les communes de Chevenoz et Bernex.

La portion de route située à la sortie de l'agglomération de Chevenoz, en direction de Bernex, est caractérisée par plusieurs affaissements de la chaussée qui affectent également les ouvrages de soutènement en place.

Initiés depuis 2018 par le Conseil Départemental, ces travaux s'avèrent d'autant plus nécessaires que la RD 32 constituera la déviation de la RD 22 entre Bioge et Feu Courbe, à compter d'avril 2024 et jusqu'en 2028, pour aménager le tunnel de Gurnel et construire des galeries pare-blocs sur la RD 22.

Le chantier de la RD 32 est constitué de plusieurs phases :

- Déboisement
- Réparation des murs de soutènement en aval de la route et renforcement par clouage
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Élargissement de la route

**Du 20 février au 13 juillet, la circulation sera interrompue sur la RD 32 entre Chevenoz et Bernex en journée de 7h30 à 17h30, sauf les week-ends.**

En dehors de ces temps de fermeture, la circulation sera régulée par un alternat par feux tricolores. À l'automne 2023, la route sera de nouveau fermée pendant une période fragmentée de 6 semaines.

**Une déviation sera mise en place durant les travaux (voir plan au verso).**

La voie communale dite « route de Crêt », entre les communes de Chevenoz et de Bernex, sera réservée aux véhicules de moins de 12 t (sauf desserte). Un alternat par feux tricolores sera mis en place et la vitesse sera réduite.

Le montant des travaux s'élève à 3,9 M€, pris en charge à 100 % par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental met tout en œuvre pour faciliter la fluidité du trafic tout en veillant à votre sécurité.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président  
du Conseil  
Départemental

**Martial SADDIER**



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
du Conseil  
Départemental

**Nicolas RUBIN**



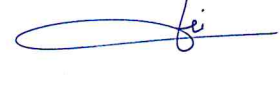
Le Vice-Président  
délégué aux routes

**Lionel TARDY**

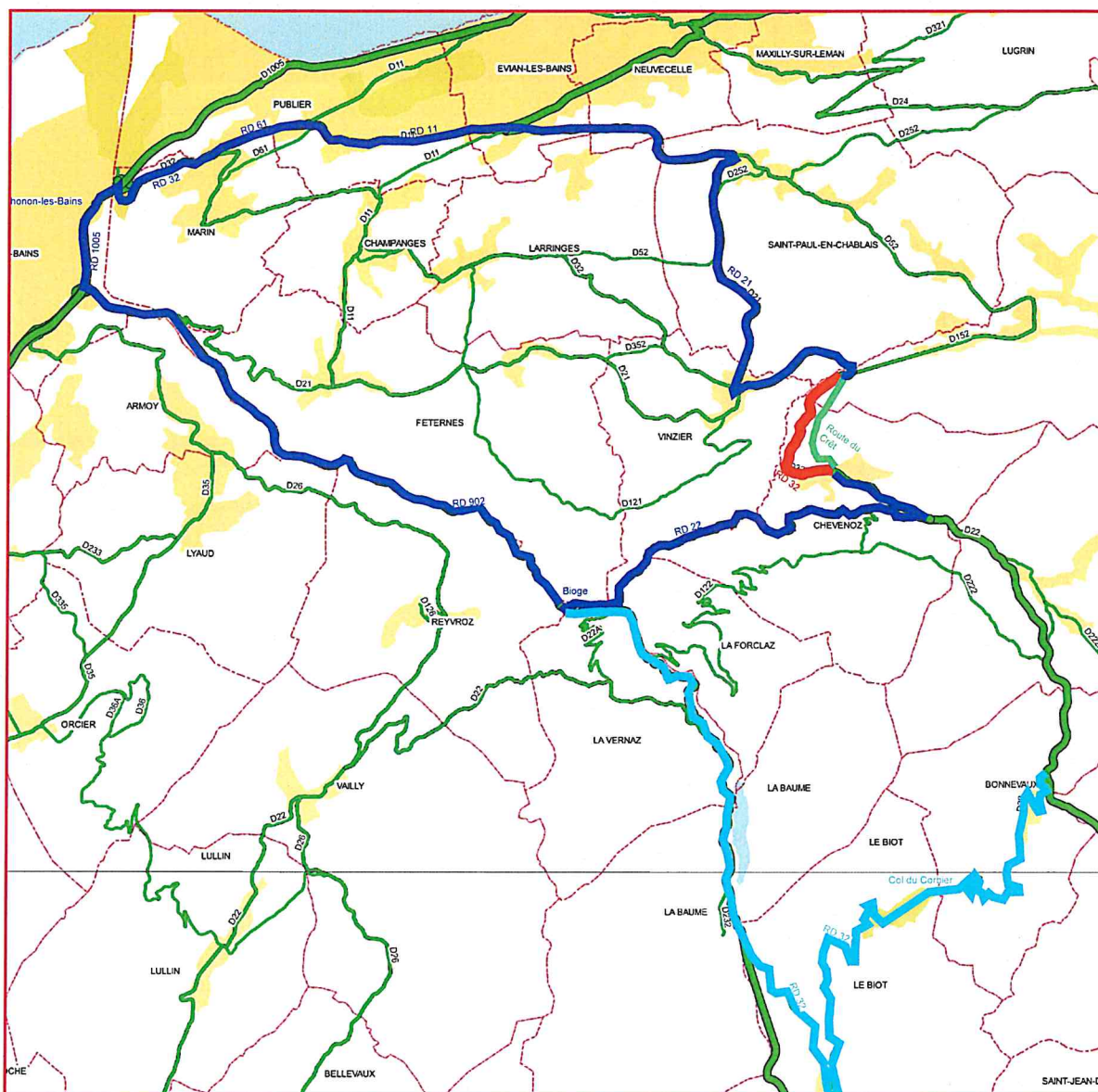


La Conseillère  
départementale  
du canton d'Evian-les-Bains

**Josiane LEI**




# PLAN DE DÉVIATION DE LA RD 32




## Légende

 RD32, Chevenoz : route barrée

 Déviation via RD21 - RD11 - RD61 - RD1005 (Thonon) - RD902 (Bioge)

 Route du Crêt : déviation interdite aux véhicules de + 12 tonnes

 RD32, col du Corbier : déviation obligatoire pour les véhicules de + 3,90 m de hauteur

### POUR TOUTES QUESTIONS

Arrondissement des routes de Thonon-les-Bains

2, rue du Bois de Thue - 74200 Thonon-les-Bains

04 50 33 41 88

pr-tho-ardt@hautesavoie.fr



hautesavoie.fr